

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 2 mai 2016

Séance régulière du Conseil tenue le 2 mai 2016 à 19h07 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Denys Spénard, Steve Mador, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Étaient absents Messieurs Maurice Prud'homme et Simon Bédard

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 2016-84

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

L'ordre du jour proposé tel que rédigé

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

PROCÈS-VERBAUX DU MOIS D'AVRIL 2016 – POUR ADOPTION

Rés. 2016-85

PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Les procès-verbaux du mois d'avril 2016 tels que rédigés.

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Rés. 2016-86

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – POUR ADOPTION.

Rés. 2016-87

COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Tous les comptes présentés, qu'ils soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 95,068.49\$ (Chèques fournisseurs 20073 à 20310).

DOSSIERS EN COURS

1o Mme Danièle Hanking et M. Daniel Meilleur – Demande de dérogation mineur pour l'immeuble situé au 143, rue Landreville – Décision

Rés. 2016-88

MME DANIELÈ HANKING ET M. DANIEL MEILLEUR – DEMANDE DE DÉROGATION MINEUR POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 143, RUE LANDREVILLE – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice *accepte* l'avis formulé par le Comité Consultatif d'Urbanisme qui *accepte* la demande de dérogation mineure provenant de Madame Danièle Hanking et Monsieur Daniel Meilleur pour un immeuble situé sur le lot 3730262 et dont le numéro civique est 143, rue Landreville à Saint-Sulpice, **l'objet de la dérogation** consiste à réduire la marge latérale droite d'un garage détaché existant de 1.0 m. à 0.9 m conformément au tableau 5 de l'article 3.6 du règlement de zonage numéro 316. Le tout est conditionnel à ce que l'excédent de la dalle de béton à l'arrière soit enlevée pour se conformer à la norme du 1.0 m. de la ligne arrière du terrain, et ce, avant le 30 juin 2016

2o M. Denis Laliberté – Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 690, rue Notre-Dame – Décision

Ce dossier a été reporté à une séance ultérieure

3o Monsieur Daniel Chaussé – Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 881, chemin du Bord-de-L'Eau - Décision

Rés. 2016-89

MONSIEUR DANIEL CHAUSSÉ – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 881, CHEMIN DU BORD-DE-L'EAU - DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice *refuse* la demande de dérogation mineure provenant de Monsieur Daniel Chaussé pour un immeuble situé sur le lot 3729872 et dont le numéro civique est 881, Chemin du Bord-de-L'Eau à Saint-Sulpice, **l'objet de la dérogation** concerne la marge arrière et consiste à permettre la diminution à 5.2 m. au lieu du 7.5 m. prescrit au tableau 13 en zone RB du Règlement de zonage numéro 316. *Par le fait même, le Conseil juge la dérogation demandée excessive, d'autant qu'elle accroît la dérogation d'ores et déjà présente dans la bande de protection de 10 mètres*

Finalement, le Conseil Municipal demande le remboursement total des frais demandés au requérant étant donné que ce dossier étant irrecevable car il affectait la bande de protection riveraine d'un cours d'eau.

4o Fête Nationale – Spectacle de Mme Marie-Ève Fournier – Acceptation et autorisation de signature

Rés. 2016-90

FÊTE NATIONALE – SPECTACLE DE MME MARIE-ÈVE FOURNIER – ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte le contrat de Madame Marie-Ève Fournier, avec artiste invité Monsieur Fred Lebel, pour les festivités de la Fête Nationale et autorise la Directrice Générale à signer lesdits contrats.

5o Madame Nathalie Richard – Secrétaire trésorière adjointe par intérim – Acceptation

Rés. 2016-91

**MADAME NATHALIE RICHARD – SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM
– ACCEPTATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De nommer Madame Nathalie Richard, Secrétaire-Trésorière adjointe par intérim afin d'aider dans le surcroît de travail de la Direction Générale

6o Projet environnemental – Dépôt et acceptation

Rés. 2016-92

PROJET ENVIRONNEMENTAL – DÉPÔT ET ACCEPTATION

CONSIDÉRANT la résolution 2016-41 qui doit être modifiée pour les besoins du projet

CONSIDÉRANT Que la Municipalité a étudié l'ensemble des projets soumis et que l'analyse a démontré un intérêt pour la plantation d'arbres

CONSIDÉRANT la journée de l'environnement qui aura lieu le 14 mai prochain

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la Municipalité fera l'acquisition de 60 Amélanchiers canadensis provenant de la Pépinière Premiers plants, et ce, pour un montant de 4,722.60\$ plus taxes applicables, qui seront distribués lors de la journée de remise du compost le 14 mai prochain

7o Solmatech – Offre de services dossier quai – Décision

Rés. 2016-93

SOLMATECH – OFFRES DE SERVICE DOSSIER QUAI – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'offre de services professionnels de la firme Solmatech pour la préparation d'un essai de faisabilité de nettoyage du quai municipal, et ce, pour un montant de 1,860.\$ plus les taxes applicables.

8o Fondation Canadienne du Rein – Demande d'aide financière – Décision

Rés. 2016-94

FONDATION CANADIENNE DU REIN – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser une aide financière de 100.\$ dans le cadre de l'activité "*La marche du rein 2016*" qui aura lieu le 29 mai 2016

9o Oléoduc énergie Est – Résolution d'appui – Madame Diane Francoeur

Rés. 2016-95

OLÉODUC ÉNERGIE EST – RÉOLUTION D'APPUI – MADAME DIANE FRANCOEUR

Attendu que la Municipalité de Saint-Sulpice a déjà voté depuis plusieurs années de nombreuses résolutions afin de s'opposer catégoriquement au projet d'oléoduc d'énergie Est qui traverserait une partie de son territoire

Attendu que la Municipalité entend bloquer sans compromis ce projet qui expose des risques majeurs de catastrophe écologique à sa population ; ses cours d'eau et le fleuve Saint-Laurent ; et sur l'ensemble de son territoire

Attendu que la Municipalité s'oppose non seulement au tracé, mais à la nature même du projet qui vise l'accroissement exponentiel de la production et du développement du pétrole sale des sables bitumineux qui contribueront inévitablement à l'augmentation des gaz à effet de serre et de la pollution.

Attendu que la municipalité de Saint-Sulpice est définitivement en faveur de se libérer de notre dépendance au pétrole, pour plutôt se tourner davantage vers les énergies vertes
Attendu que l'une de nos concitoyennes, membre active dans le comité de vigilance des hydrocarbures et de la fondation « Coule pas chez nous » deux organismes soutenus par notre municipalité, nous a fait parvenir une copie de son mémoire, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'appuyer le contenu du mémoire écrit par Madame Diane Francoeur et de l'autoriser à joindre la présente résolution en annexe avec son texte afin qu'il soit reçu par les commissaires du BAPE lors de sa comparution à une prochaine audience publique.

10 Oléoduc énergie Est – Résolution d'appui - Madame Lucie Léger

Rés. 2016-96

OLÉODUC ÉNERGIE EST – RÉSOLUTION D'APPUI – MADAME LUCIE LÉGER

Attendu que la Municipalité de Saint-Sulpice a déjà voté depuis plusieurs années de nombreuses résolutions afin de s'opposer catégoriquement au projet d'oléoduc d'énergie Est qui traverserait une partie de son territoire

Attendu que la Municipalité entend bloquer sans compromis ce projet qui expose des risques majeurs de catastrophe écologique à sa population ; ses cours d'eau et le fleuve Saint-Laurent ; et sur l'ensemble de son territoire

Attendu que la Municipalité s'oppose non seulement au tracé, mais à la nature même du projet qui vise l'accroissement exponentiel de la production et du développement du pétrole sale des sables bitumineux qui contribueront inévitablement à l'augmentation des gaz à effet de serre et de la pollution.

Attendu que la municipalité de Saint-Sulpice est définitivement en faveur de se libérer de notre dépendance au pétrole, pour plutôt se tourner davantage vers les énergies vertes

Attendu que l'une de nos concitoyennes, membre active dans le comité de vigilance des hydrocarbures et de la fondation « Coule pas chez nous » deux organismes soutenus par notre municipalité, nous a fait parvenir une copie de son mémoire, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'appuyer le contenu du mémoire écrit par Madame Lucie Léger et de l'autoriser à joindre la présente résolution en annexe avec son texte afin qu'il soit reçu par les commissaires du BAPE lors de sa comparution à une prochaine audience publique.

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Daniel Meilleur, question au sujet de sa dérogation mineure

Monsieur Serge Campeau, stationnement et tarification pour le quai, type d'arbre pour le mur coupe vent à la Bibliothèque.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 2016-97

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :

L'assemblée soit levée. **19h55**

.....
Michel Champagne
Maire

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière